



Conservatoire National des Véhicules Anciens

Transmettre - Rassembler - Préserver

www.le-conservatoire.com

Bonjour,

Merci de l'intérêt que vous portez au **Conservatoire National des Véhicules Anciens**, et plus particulièrement à la formation de **Technicien en Restauration des Véhicules Anciens**.

Vous trouverez dans les pages suivantes :

- la fiche technique de la formation page 2
- le plan de formation page 4
- le dossier d'inscription page 5
- le contrat de Formation Professionnelle Continue page 8
- les Conditions Générales de Ventas page 11

Le nombre de places étant limité, nous vous recommandons de renvoyer rapidement l'ensemble de ce dossier afin que le jury puisse statuer dans les meilleures conditions.

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre Stéphane Guarato au téléphone au 09 64 001 999 (numéro non surtaxé) ou par email (guarato.stephane@le-conservatoire.com)

LES GRANDES ÉTAPES DE VOTRE INSCRIPTION

Dans l'intérêt de votre candidature nous vous recommandons de suivre les étapes suivantes :

1/ Renvoyez le présent dossier intégralement complété (en conserver une copie par précaution). Pensez à joindre tous les éléments demandés et un chèque de 480,00€ à l'ordre du CNVA pour les frais de dossier. Cette somme vous sera restituée si le jury de sélection de retient pas votre candidature, mais sera conservée au titre des frais de dossier si vous êtes accepté(e) par le jury mais que vous ne donnez pas suite à votre inscription.

Envoyez votre dossier à : CNVA, BP 19061, 30972 Nîmes Cedex 9.

Attention : n'envoyer aucun courrier à Antony, son traitement pourrait être retardé.

2/ Notre jury de sélection procède à l'instruction de votre dossier. Une dizaine de jours après réception, vous recevrez un premier avis par mail. Si cet avis est positif, un entretien vous sera proposé, soit en présentiel, soit en visioconférence (via Skype ou autre). À l'issue de cet entretien, une réponse définitive vous sera adressée par mail.

Si la réponse du jury est négative, l'intégralité de votre dossier et votre chèque de 480,00 € vous seront retournés. Vous serez alors libre de tout engagement et aucun frais ne sera retenu sur votre dossier. Vous pourrez éventuellement être mis(e) en liste d'attente ou être invité(e) à postuler pour une session ultérieure.

Si la réponse du jury est positive, votre chèque de 480,00 € sera encaissé car nous considérerons votre inscription comme valide. Vous en serez informé(e) par mail et disposerez alors de 10 jours pour nous adresser les quatre chèques de votre formation (2 960,00 € + 2 340,00 €, 2 340,00 €, 2 340,00 €) dont la réception confirmera définitivement votre inscription.

Vous devez nous adresser ces chèques même si vous avez demandé une aide au financement. En cas de refus de cette aide, ils vous seront retournés dès réception par nos soins de la notification de refus.

RAPPEL : divers organismes peuvent être sollicités pour envisager une prise en charge du financement de votre formation. Leur décision dépend de critères aussi variés que votre lieu de résidence, votre situation socioprofessionnelle ou votre ancienneté chez votre employeur (pour les salariés). Parmi eux, signalons les Directions de la Formation Continue des Conseils Régionaux, les organismes de financement des Congés Individuels de Formation (Fongécif...), les aides à la reconversion des personnels militaires, Pôle Emploi, les missions locales ou départementales...

N'hésitez pas à nous solliciter et nous demander conseil dans ces démarches.

NOTE : les inscriptions ne sont définitives qu'après accord du jury de sélection, communiqué par courrier électronique ou papier, et réception du règlement. Tout règlement arrivé hors délai pourra faire perdre les bénéfices de sa sélection au candidat retardataire.

1



Conservatoire National des Véhicules Anciens

Transmettre - Rassembler - Préserver

www.le-conservatoire.com

FICHE TECHNIQUE DE LA FORMATION DE : TECHNICIEN EN RESTAURATION DES VÉHICULES ANCIENS

Établissement dispensateur

Conservatoire National des Véhicules Anciens
Xanex SAS
Prestataire de formation enregistré sous le numéro 91 30 03712 30
Siret 483 667 937 00013, numéro TVA Intercommunautaire : FR 294 836 679 37

Siège social et correspondance (n'envoyer aucun courrier à Antony, son traitement pourrait être retardé)

BP 19061, 30972 Nîmes Cedex 9
Téléphone : 09 64 001 999 (appel non surtaxé)
mail : contact@le-conservatoire.com

Lieu de formation

CNVA, 2 avenue Léon Harmel, 92160 Antony

Équipe enseignante

Professionnels spécialistes de la restauration (mécanique, électricité, carrosserie, sellerie...)

Ressources pédagogiques

- salles de cours et ateliers équipés
- appareillage et outillage d'atelier
- supports pédagogiques papier et numériques
- véhicules et matériels didactiques.

Le métier : le restaurateur est appelé à effectuer toutes opérations de maintenance, de restauration ou de reconstruction de véhicules anciens. Ses champs de compétence sont divers, allant de la mécanique à la carrosserie, en passant par le formage, l'électricité, l'ajustage, le soudage... Ils peuvent s'appliquer dans des domaines variés (automobile, motocycle, nautisme, ferroviaire, aviation ou industrie).

Les débouchés : la formation longue du CNVA forme des professionnels généralistes de la restauration et de l'entretien des véhicules anciens. Elle apporte aux stagiaires le socle de compétences pour être recruté par un professionnel, et ouvre la voie à la création/reprise d'une entreprise spécialisée dans ce domaine. S'il est salarié, le technicien en restauration peut exercer au sein d'une entreprise de mécanique générale, d'un atelier spécialisé, dans un musée, dans une entreprise de négoce ou d'importation de véhicules... Il peut aussi choisir la voie de l'indépendance et diriger sa propre entreprise de restauration (généraliste ou spécialisée) ou de négoce de véhicules.

Validation : attestation de fin de formation.

Tarif si la formation est prise en charge par un organisme financeur : 15 000 € HT soit 18 000 € TTC (frais d'inscription et de dossier en sus 400,00 € HT soit 480,00 € TTC).

Tarif si la formation est financée par le stagiaire : 9 980 € TTC (frais d'inscription et de dossier en sus 480,00 € TTC)



Conservatoire National des Véhicules Anciens

Transmettre - Rassembler - Préserver

www.le-conservatoire.com

Échéancier des paiements si formation prise en charge :

- Frais d'inscription et de dossier 400,00 € HT, soit 480,00 € TTC lors de l'envoi du présent dossier. **Cette somme sera restituée au candidat si le jury de sélection ne retient pas sa candidature, mais sera conservée au titre des frais de dossier si le candidat est accepté par le jury mais ne donne pas suite à son inscription.**
- 30 % soit 4 500,00 € HT lors de la signature du contrat,
- 35 % soit 5 250,00 € HT à la rentrée de la formation,
- 35 % soit 5 250,00 € HT, 30 jours fin de mois après le début de la formation.

Échéancier des paiements si formation financée par le stagiaire :

- Frais d'inscription et de dossier 480,00 € TTC lors de l'envoi du présent dossier. **Cette somme sera restituée au candidat si le jury de sélection ne retient pas sa candidature, mais sera conservée au titre des frais de dossier si le candidat est accepté par le jury mais ne donne pas suite à son inscription.**
- Chèque de 2 900,00 € remis lors de l'inscription et encaissé le 16 août 2017,
- Chèque de 2 360,00 € remis lors de l'inscription et encaissé le 29 septembre 2017,
- Chèque de 2 360,00 € remis lors de l'inscription et encaissé le 31 octobre 2017,
- Chèque de 2 360,00 € remis lors de l'inscription et encaissé le 30 novembre 2017.

Poursuite d'études : le Technicien en Restauration des Véhicules et Mécanismes Anciens pourra éventuellement poursuivre sa formation au sein du CNVA par une année de spécialisation dont les dates seront précisées ultérieurement.

Ce cursus de plus de 1 000 heures inclut une longue période de stage en entreprise(s) et permet un approfondissement et une mise en conditions réelles des apprentissages de la première année. Le tarif de cette poursuite d'études sera communiqué sur demande.

Accompagnement vers l'emploi : au cours de cette seconde année, le CNVA met en place un accompagnement à la recherche d'emploi auprès des professionnels de la restauration. Selon le profil et les motivations du stagiaire, cet accompagnement pourra inclure l'étude d'un dossier de création/reprise d'entreprise, financement, plan financier...

Important : des modalités particulières s'appliquent à la seconde année des stagiaires incorporés dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation ou d'un Plan de Reclassement/Reconversion.



PLAN DE FORMATION

Intitulé: Technicien en Restauration des Véhicules Anciens

Durée : 9 mois (1 020 heures).

Dates : du 4 octobre 2017 au 28 juin 2018.

Lieu de formation : 2 avenue Léon Harmel, 92160 Antony + déplacements en tous lieux nécessaires à la formation (entreprises, musées, professionnels, salons...).

Public : toute personne disposant d'une forte motivation pour acquérir les savoir-faire en matière de véhicules anciens.

Prérequis : niveau IV ou plus (baccalauréat ou équivalent dans un domaine technologique ou automobile). Toutefois, une forte motivation et un projet professionnel cohérent peuvent compenser des prérequis inférieurs après validation interne

Recrutement : sélection sur dossier, entretien de motivation et/ou validation interne

Capacité : vingt-cinq à trente stagiaires.

Programme : cette formation est fortement orientée vers les aspects pratiques de la restauration. Le cursus est constitué d'Unités de Compétences autonomes et comprend notamment :

Enseignement général :

- connaissance des métiers de la restauration
- histoire de la locomotion et de l'industrie
- aspects juridiques et réglementation
- anglais technique, communication...

Enseignement technologique :

- technologie
- métrologie
- électricité...

Travaux dirigés :

- recherche documentaire
- étude des moteurs, des châssis, des liaisons au sol...

Travaux pratiques :

- ajustage, soudage, assemblage
- initiation à la sellerie, au formage
- réparation, entretien, et restauration de véhicules et mécanismes anciens.



Conservatoire National des Véhicules Anciens

Transmettre - Rassembler - Préserver

www.le-conservatoire.com

DOSSIER DE CANDIDATURE À LA FORMATION :

TECHNICIEN EN RESTAURATION DES VÉHICULES ANCIENS

Session octobre 2017

Les pages suivantes doivent être imprimées, complétées et nous être retournées pour valider votre candidature, accompagnées de votre chèque de 480,00 € euros à l'ordre du CNVA, à :

Conservatoire National des Véhicules Anciens
Service Candidatures
Boîte Postale 19061
30972 Nîmes Cedex 9

Pour toutes questions :

Téléphone : 09 64 001 999 (appel non surtaxé) - email : contact@le-conservatoire.com

Pièce à joindre au présent dossier :

- Un *Curriculum Vitae*
- Une photo

Nom Prénom

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Téléphone fixe..... Portable Email.....@.....

Sexe masculin féminin Né(e) le..... À

Nationalité..... N° Sécurité Sociale.....

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Autre Nombre d'enfants à charge.....

Permis de conduire Oui Non Disposez-vous d'un véhicule ? Oui Non

Formation initiale :

- Niveau : CAP/BEP Bac ou Bac Pro Bac +2 (BTS, DUT...) Autre :

- Formation(s) continue(s) :

.....
.....
.....
.....



Conservatoire National des Véhicules Anciens

Transmettre - Rassembler - Préserver

www.le-conservatoire.com

Expériences professionnelles (activités salariées ou non, CDI ou CDD, stages, temps partiels...) :

.....
.....
.....

Estimez votre niveau d'Anglais oral, de 1 (passable) à 5 (très bon) :

Estimez votre niveau d'Anglais écrit, de 1 (passable) à 5 (très bon) :

Maîtrisez-vous une autre langue étrangère ? Oui Non Si oui, la(les)quelles ?.....

Êtes-vous membre d'un club de véhicules anciens ? Oui Non Si oui, lequel (nom et ville) :

.....
.....

Passions, hobbies , loisirs :

.....
.....
.....

Autres points que vous souhaitez communiquer au jury de sélection :

.....
.....
.....

Situation professionnelle actuelle :

Étudiant Salarié CDI Salarié CDD Demandeur d'emploi

Autre :

Êtes-vous attiré par la création/reprise d'entreprise ? Oui Non

Comment nous avez-vous connus ?

.....
.....
.....

VOS MOTIVATIONS POPUR SUIVRE CETTE FORMATION

D'où vous vient l'intérêt pour suivre cette formation (famille, amis, autre...) ?

.....
.....



Conservatoire National des Véhicules Anciens

Transmettre - Rassembler - Préserver

www.le-conservatoire.com

Avez-vous déjà restauré (même partiellement) un véhicule ancien (marque, modèle...) ?

.....
.....

Au cours de ces travaux avez-vous restauré seul ou avec une ou des autres personnes ?

.....
.....

Avez-vous déjà participé à des manifestations liées aux véhicules anciens (bourses, salons, sorties, ...) ?

.....
.....

Avez-vous choisi le CNVA pour exercer un métier futur lié aux véhicules anciens (si oui, lequel) ?

.....
.....
.....

Comment imaginez-vous le déroulement de la formation ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

VOTRE PROJET PROFESSIONNEL

Quel parcours envisagez-vous après le CNVA ?

salarié ? Si oui pendant combien de temps ?

création ou reprise d'entreprise ? Si oui dans combien d'années

dans quelle région ?

autre (précisez)

Si votre candidature n'était pas retenue, quel serait votre plan « B » ?

.....
.....
.....
.....



Conservatoire National des Véhicules Anciens

Transmettre - Rassembler - Préserver

www.le-conservatoire.com

Contrat de Formation Professionnelle Continue

(application des articles L.920-13 et L.6353-3 à 6353-7 du code du travail)

Ce contrat est composé de 5 pages. Il contient en pages 4 et 5 les Conditions Générales de Vente applicables aux formations dispensées par notre Conservatoire.

Entre les soussignés :

Xanex, S.A.S au capital de 49 707 €, Siren 483 667 937, sise 148 rue de l'Abrivado, 30132 Caissargues organisme de formation enregistré sous le numéro 91300371230 auprès du Préfet de la région Languedoc-Roussillon, représentée par Monsieur Luc Maurel, son Président, ci-après désignée le Conservatoire,

et :

Monsieur

demeurant

ci-après désigné le stagiaire,

est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L.920-13 et L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du Travail.

Article I - Objet

En exécution du présent contrat, le Conservatoire s'engage à organiser l'action de formation intitulée : « Technicien en Restauration des Véhicules Anciens ».

Article II - Nature et caractéristique de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

Elle a pour objectif de dispenser les fondamentaux des savoir-faire dans les opérations de maintenance, de réparation et de restauration des véhicules et mécanismes anciens. Sa durée est fixée à : 1 020 heures.

Programme de la formation

Cette formation est fortement orientée vers les aspects pratiques. Le cursus comprend notamment :

- Enseignement général : connaissance des métiers de la restauration, histoire de la locomotion et de l'industrie, sécurité...
- Enseignement technologique : technologie, métrologie, construction mécanique, étude des moteurs, des châssis, des liaisons au sol, électricité...
- Travaux dirigés : recherche documentaire, conception et fabrication d'ensembles ou sous-ensembles mécaniques.
- Travaux pratiques : soudage, assemblage, initiation à la sellerie, entretien et restauration de véhicules anciens.

À l'issue de la formation, une attestation de formation sera remise au stagiaire.

Article III - Niveau de connaissances préalables requis

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, des connaissances de niveau IV ou plus (baccalauréat ou équivalent) dans un domaine technologique ou automobile. Toutefois, une forte motivation et un projet professionnel cohérent peuvent compenser des prérequis inférieurs après validation interne.

Article IV - Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu du 4 octobre 2017 au 28 juin 2018 au n°2 rue Léon Harmel, 92160-Antony. Des déplacements en tous lieux nécessaires pourront être proposés (entreprises, musées, équipementiers...). Elle est organisée pour un effectif de 20 stagiaires au minimum. Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée sont les suivantes :

8

XANEX - CNVA - Siège social et correspondance : BP 19061, 30972 Nîmes Cedex 9

Centre de formation : 2 avenue Léon Harmel, 92160 Antony

Téléphone : 09 64 001 999 (appel non surtaxé) - Courriel : contact@le-conservatoire.com

SAS au capital de 49 707 €, SIREN 483667937, N° TVA Intracommunautaire FR29483667937



Conservatoire National des Véhicules Anciens

Transmettre - Rassembler - Préserver

www.le-conservatoire.com

- cinq professionnels encadrent des vacataires spécialistes de la restauration : mécaniciens, électriciens, carrossiers, formeurs, selliers...
- ressources pédagogiques : salle de cours et ateliers équipés, appareillage et outillage d'atelier, supports pédagogiques papier et numériques, véhicules et outils didactiques, etc.

Article V - Délai de rétractation

À compter de la date d'envoi par le Conservatoire de l'avis définitif d'inscription du stagiaire, celui-ci dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter. Il en informe le Conservatoire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut lui être exigée à l'exception des frais de dossier qui restent dus au Conservatoire.

Article VI - Dispositions financières générales

Le prix de l'action de formation est fixé à 15 000 € HT (frais de dossier 400,00 € HT en sus), payables selon l'échéancier suivant :

30 % lors de la signature du contrat

35 % le premier jour de dispensation de la formation, soit le 4 octobre 2017

35 % le 30 novembre 2017

Article VII - Dispositions financières particulières

Lorsque le stagiaire finance personnellement cette action, son prix est abaissé à 9 980,00 € TTC (frais de dossier 480,00 € TTC en sus).

Le stagiaire s'engage à payer ces sommes par chèques libellés à l'ordre du CNVA et à les adresser au Conservatoire dans les 10 jours suivants l'envoi de la notification de son inscription. Ces chèques seront restitués en cas de rétractation prévue Article V.

Dans ce cas, l'échéancier des paiements est le suivant :

- Les frais d'inscription et de dossier (480,00 € TTC) sont dus dès l'envoi du dossier de candidature. Cette somme est restituée au candidat si son dossier est rejeté par le jury de sélection, mais conservée au titre des frais de dossier si le candidat est accepté par le jury mais ne donne pas suite à son inscription.

- Chèque de 2 960,00 € remis lors de l'inscription et encaissé le 16 août 2017,

- Chèque de 2 340,00 € remis lors de l'inscription et encaissé le 29 septembre 2017,

- Chèque de 2 340,00 € remis lors de l'inscription et encaissé le 31 octobre 2017,

- Chèque de 2 340,00 € remis lors de l'inscription et encaissé le 30 novembre 2017.

Article VIII - Interruption de la formation

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis*.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

Les sommes dues au Conservatoire à la date d'abandon lui restent dues. Les sommes restant dues ne le sont plus, à l'exception de la somme de 3 000,00 € TTC à titre de dédommagement pour le Conservatoire.

Article IX - Cas de différend

En cas de contestation ou de différend dans l'interprétation ou l'application du présent contrat, la recherche d'une solution amiable sera prioritairement recherchée. Si cette contestation ou ce différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal du ressort du siège social de la S.A.S Xanex (Nîmes) sera seul compétent pour régler le litige.



Conservatoire National des Véhicules Anciens

Transmettre - Rassembler - Préserver

www.le-conservatoire.com

Je soussigné(e),, demande mon inscription à la formation de Technicien en Restauration des Véhicules Anciens dispensée par le CNVA.

Je déclare avoir pris connaissance du prix de cette formation. Si ma candidature est retenue, je recevrais une confirmation et m'engage à régler les sommes demandées selon l'échéancier prévu, sauf en cas de :
- non obtention d'un financement demandé ci-dessous (joindre la copie de notification de refus),
- rétractation de ma part dans les délais et conditions prévus à l'article V du présent contrat (les frais de dossier resteraient alors acquis au Conservatoire).

Je déclare vouloir financer ma formation par le moyen suivant (cocher la case correspondante) :

Autofinancement (je financerai moi-même ma formation si je n'obtiens pas ou ne demande pas de financement)

Je suis salarié et demanderai à mon employeur à bénéficier d'un Congé Individuel de Formation

Autre (préciser) :

Fait en double exemplaire, à, le

Pour le Conservatoire
Luc Maurel, Président

Pour le stagiaire
(nom, prénom, signature et mention « Bon pour accord »)

Cadre réservé au jury

Date d'entretien : / / Jury :

Bilan d'entretien:

Connaissances : A B C D E

Motivation : A B C D E

Commentaires :

.....
.....
.....
.....
.....

Décision : admis(e) refusé(e) attente admis(e) après mise à niveau



Conservatoire National des Véhicules Anciens

Transmettre - Rassembler - Préserver

www.le-conservatoire.com

Conditions Générales de Vente applicables aux formations dispensées par le Conservatoire National des Véhicules Anciens

Article 1 : Présentation

Sous les labels « CNVA » et « Conservatoire National des Véhicules Anciens », la SAS Xanex (ci-après dénommée le Conservatoire) dispense des formations professionnelles. Son siège social est établi 148 rue de l'Abrivado, 30132 Caissargues (France). Elle dispose d'un établissement secondaire au n°2 avenue Léon Harmel, 92160 Antony.

Article 2 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées « CGV ») s'appliquent à toutes les offres de formation relatives à des commandes passées auprès du Conservatoire par tout client, ci-après dénommé « le Client ». Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Conservatoire, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que le Conservatoire ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du Conservatoire, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de formation à ses besoins.

Les actions de formation dispensées par le Conservatoire rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats. Chaque formation dispensée par le Conservatoire porte un numéro d'identification unique, une dénomination, un titre et un contenu. La participation aux formations dispensées par le Conservatoire implique de la part du Client que ce dernier veille à ce que les participants inscrits possèdent bien les connaissances requises et/ou répondent en termes de compétence pour pouvoir suivre les formations.

Article 3 : Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les formations proposées par le Conservatoire dans son catalogue en vigueur, ainsi qu'à toutes les formations «intra-entreprise» définies pour un Client après validation conjointe sur le contenu, le format et la tarification proposée, par le Conservatoire et le Client.

Article 4 : Commande de la formation

Pour être prise en compte par le Conservatoire, toute formation doit faire l'objet d'un bon de commande écrit et signé par le Client.

Article 5 : Modification de la commande - Annulation ou report

Le Conservatoire se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'il juge utile à ses programmes et prestations de formation ainsi qu'au planning de ses formations. Il se réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les intervenants et de supprimer un ou plusieurs titres de sa gamme de formations.

En cas d'annulation pour quelque cause que ce soit (comme par exemple indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, panne d'électricité, indisponibilité du système informatique, nombre de participants insuffisant, conflits sociaux, conditions météorologiques) la (ou les) formation(s) commandée(s) sera(ont) reportée(s) à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au Client.

En cas de modification du programme ou du planning de la ou des formations, comme en cas d'annulation des formations, le Client et/ou le participant pourra choisir une nouvelle date dans le calendrier des formations proposées.

S'il souhaite annuler ou reporter sa participation à une ou plusieurs formations, le Client ne pourra le faire qu'en respectant scrupuleusement les conditions suivantes :

Toute annulation ou tout report d'inscription à une formation devra être signalée au Conservatoire par le Client lui-même, et non par les participants désignés par le Client pour la ou les formations commandées, par téléphone ou par courriel, et confirmée par courrier recommandé avec AR adressé à l'adresse du siège du Conservatoire, 148 rue de l'Abrivado, 30132 Caissargues.

Les conséquences financières des annulations et reports sont les suivantes :

- tout report ou toute annulation intervenant plus de 10 jours ouvrés avant la date du début de la formation, la date prise en compte étant la réception du courrier recommandé avec AR dont il est fait état ci-dessus, ne donne lieu à aucun frais d'annulation ;
- tout report ou toute annulation intervenant entre 5 et 10 jours ouvrés avant la date du début de la formation, la date prise en compte étant la réception du courrier recommandé avec AR dont il est fait état ci-dessus, donne lieu à une facturation par le Conservatoire égale à 50 % du prix catalogue de la ou des formations commandées par le Client à titre d'indemnité forfaitaire à la charge du Client ;
- toute formation annulée ou reportée dans un délai plus court sera due intégralement par le Client au Conservatoire à titre d'indemnité forfaitaire sur la base du prix catalogue ;
- toute formation commencée sera due intégralement par le Client.

Article 6 : Prix

Les prestations de formation sont facturées au prix en vigueur au moment de la confirmation de la commande de formation. Le prix facturé inclut la fourniture de la prestation de formation conforme aux exigences de qualité du Conservatoire (infrastructure, support de cours, moyens pédagogiques, etc.). Les frais de repas, de déplacements et d'hébergement des participants à la formation ne sont pas inclus dans le prix de la prestation de formation.

Article 7 : Facturation

Une facture sera établie et remise au Client.

Article 8 : Paiement - Modalités

Le prix des prestations de formation est payable dans les conditions prévues sur le bon de commande de chaque formation. Le Conservatoire est habilité à signer des conventions de formation. Les factures délivrées tiennent lieu de convention simplifiée, mais le Client peut, sur simple demande, obtenir une convention détaillée et/ou une attestation de présence individuelle.

Pour certaines formations, le Conservatoire se réserve le droit d'exiger un acompte avant le début de la formation. Dans ce cas, le Client pourra se voir refuser l'accès à la formation si le paiement n'a pas été effectué dans les délais requis.



Conservatoire National des Véhicules Anciens

Transmettre - Rassembler - Préserver

www.le-conservatoire.com

Dans le cas d'un financement par l'intermédiaire d'un OPCA ou OPACIF, il appartient au Client d'obtenir la prise en charge des formations commandées auprès de cet organisme. Si cette prise en charge n'est pas obtenue avant le début de la participation du Client à la formation considérée, le Client devra s'acquitter des sommes dues auprès du Conservatoire et fera son affaire du remboursement auprès de l'organisme dont il dépend.

Article 9 : Paiement - Retard ou défaut

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal, majoré de 10 points de pourcentage, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce.

Le montant de ces intérêts de retard sera imputé de plein droit sur toutes remises, ristournes ou rabais dus par le Conservatoire. Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris et notamment les honoraires d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de Justice.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du Conservatoire. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie exigible de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est plus récente.

Article 10 : Propriété Intellectuelle – Droits d'auteur

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre est protégé par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur. En conséquence, le Client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit du Conservatoire.

Le Client s'interdit d'effectuer toute copie de logiciels utilisés dans les stages de formation, à l'exception des exercices réalisés, à condition que les fichiers n'incluent en aucune façon des parties du programme protégé par un droit quelconque.

Le Client se porte fort du respect de ces interdictions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 11 : Règlement intérieur

Lors de la participation aux séances de formation, le Client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur du Conservatoire dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes. Le Client se porte fort du respect de ces dispositions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 12 : Notifications

Toutes notifications devant être effectuées dans le cadre de l'exécution des présentes CGV seront considérées comme réalisées si elles sont faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse du siège social du Conservatoire, 148 rue de l'Abrivado, 30132 Caissargues.

Article 13 : Nullité d'une clause

Si l'une quelconque des dispositions des présentes CGV était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions desdites CGV qui demeureront en vigueur entre le Conservatoire et le Client.

Article 14 : Confidentialité des données

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande. Si le Client communique des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Client doit adresser toute demande écrite à l'adresse du siège social du Conservatoire, 148 rue de l'Abrivado, 30132 Caissargues.

Article 15 : Compétence, contestation, loi applicable

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française. En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution des présentes CGV, le Conservatoire et le Client rechercheront avant tout un accord amiable. Si aucun accord amiable ne pouvait être trouvé, les parties conviennent expressément que le Tribunal de Nîmes sera le seul compétent.